

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DU BEAUSSET
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 MARS 2009**

L'an deux mille neuf, le vingt six mars à dix huit heures trente, le conseil municipal de la ville du BEAUSSET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RICHARD, Maire du Beausset.

Nombre de conseillers en exercice : 29

ETAIENT PRESENTS : Jean-Claude RICHARD – Jean VADON - Claude BLOIS – Nadine HERVE- Gérard AURIENTIS – Claude FEDELE – Marie-Christine ROBIN – Françoise GRUNEVARD – Henri CECCHINI – Yvon RELIAUD – Jean-Marc PLAZA – Olivier CROUZIER – Claude ALIMY – Patrick MOURCHOU – Carol LOUVEAU – Patrice FERRIANI – Serge ROSSI – Marie-Christine WILLAERT- Gérard FAIS – Monique OULES – Serge CHIAPELLO – Monique BACCELLI.

ETAIENT REPRESENTES : Michelle PICCINO par Yvon RELIAUD – Patrick DAMBLON par Patrick MOURCHOU – Armelle CASTELLINA par Nadine HERVE – Aurélie CASSIEN par Marie-Christine ROBIN – Marie-Christine OLTRA-FENOT par Serge ROSSI.

ETAIENT ABSENTES : Patricia BALD – Catherine WIART.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire ouvre la séance et met aux voix la désignation du secrétaire de séance.

Madame Nadine HERVE se porte candidate.

Madame Nadine HERVE est élue secrétaire de séance.

VOTES : ADOPTE A L'UNANIMITE

1 - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2008 ET AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET COMMUNE

Monsieur Olivier CROUZIER, rapporteur, précise que l'instruction M14 prévoit la possibilité de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2008 en totalité conformément à l'article 8 de la loi 99.1126 du 28 décembre 1999.

Les modalités de cette reprise anticipée sont définies par l'article 2311.5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle porte sur l'intégralité du résultat de fonctionnement, du solde d'exécution d'investissement, et du solde des restes à réaliser.

Le résultat de clôture 2008 fait ressortir en section de fonctionnement un excédent de 1 456 191,15 € et en section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser, un déficit de 219 653,92 €.

A la demande de Madame le Percepteur du Beausset, il convient d'intégrer au budget primitif de la commune les résultats excédentaires du SIVU « office du tourisme » pour arrêter définitivement les comptes de ce syndicat intercommunal.

Ainsi, il est proposé l'intégration et la reprise au budget primitif 2009 des excédents

- en section de fonctionnement : 171,55 €
- en section d'investissement : 2 955,54 €

Il propose de reprendre par anticipation en totalité les résultats de l'exercice 2008 au Budget Primitif 2009 dans les conditions suivantes :

- résultat de fonctionnement 2008 = excédent : 1 456 191,15 €
- solde d'exécution section investissement 2008 = excédent de 114 184,56 €
- solde des restes à réaliser 2008 = déficit : 333 838,48 €

Soit un déficit global d'investissement de 219 653,92 €

Il propose d'inscrire la prévision d'affectation pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser d'un montant de 219 653,92 € au compte R1068. Le solde disponible après couverture de la section d'investissement, correspondant à l'excédent reporté de fonctionnement est de 1 236 537,23 €.

Après intégration des résultats du SIVU « office du tourisme », l'excédent de fonctionnement à reprendre au compte R002 est de 1 236 708,78 €, l'excédent d'investissement à reprendre au compte R001 est de 117 140,10 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide de reprendre par anticipation le résultat de l'exercice 2008 en totalité, de la façon suivante :

a) résultats budget commune :

section de fonctionnement 2008 :	+ 1 456 191,15 €
section d'investissement :	
solde cumulé :	+ 114 184,56 €
solde des restes à réaliser au 31 décembre 2008 :	- 333 838,48 €
besoin de financement :	219 653,92 €

b) résultats du SIVU «office du tourisme» :

section de fonctionnement :	+ 171,55 €
section investissement :	+ 2 955,54 €

- décide de reprendre par anticipation les résultats de fonctionnement après affectation en réserve, section investissement au compte 1068 R de 219 653,92€, le solde de 1 236 537,23 € étant reporté en section de fonctionnement

- autorise la reprise des résultats du SIVU « office du tourisme » tel que demandé par la trésorerie, au BP 2009 de la Commune du Beausset, portant le solde de fonctionnement après affectation au compte R002 à 1 236 708,78 €, et le solde d'investissement, au compte R001 à 117 140,10 €.

VOTES : ADOPTE A L'UNANIMITE

2 - BUDGET PRIMITIF 2009 COMMUNE

Monsieur Olivier CROUZIER, rapporteur, présente le budget primitif 2009 de la commune, commente ce document chapitre par chapitre qui se résume comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :	9 596 528,78 €
RECETTES :	9 596 528,78 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :	4 253 437,02 €
RECETTES :	4 253 437,02 €

Monsieur FERRIANI : « En fonctionnement, vous avez mis l'accent sur le social, et certaines dotations augmentent de façon non négligeable. On observe une dette contenue, un programme voirie en évolution. Le pôle animation et culture est bien doté. En revanche, je note que le produit des contributions directes augmente de 4.21 %. Ce qui est plus gênant c'est de ne pas retrouver les grands projets évoqués lors de la campagne, le parking, la gendarmerie. »

Monsieur le Maire : « Je prend note de ces observations, je suis ravi de cette démarche collective, et je vous en remercie. Concernant les deux projets, le parking et la gendarmerie, nous avons souhaité affiner l'étude des besoins qui s'avèrent moins conséquents qu'il n'apparaît. Pour la gendarmerie, c'est l'arlésienne, nous allons effectuer une étude de faisabilité pour la réalisation de 20 logements sur l'espace actuel. »

Monsieur ROSSI : « Cette hypothèse n'est pas une hypothèse nouvelle. Pour l'aspect parking, il me semble que le parking semi enterré faisait partie de nos propositions. On parle de budget, et de trouver les moyens financier, comme les budgets précédents. Dans cette organisation, je crois que ce n'est pas différent de ce que nous avons connu auparavant, la stratégie fiscale est identique à celle de Mme PARDON. En 2007, 4 millions d'investissement, et 1 677 k€ de restes à réaliser. On souhaite vous voir réussir à réaliser les programmes d'investissement ».

Le Conseil Municipal délibère et arrête ainsi qu'il suit le budget primitif de la commune pour l'exercice 2009.

L'assemblée délibérante a voté le présent budget primitif de la commune pour l'exercice 2009, par chapitre.

Monsieur Serge CHIAPELLO : « Le poste du personnel passe de 4 165 k€ à 4 440 k€. Comment est justifiée cette la différence du budget »

Monsieur CROUZIER : « Nous avons recruté 23 agents recenseurs et prévu le recrutement de postes en contrat aidé. Le ratio de 54 % de frais de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement ne comprend pas le reversement des recettes liées à ces emplois. Si l'on déduit les « atténuations de charges » qui figurent en recettes de fonctionnement, le ratio est de 50.33 % . »

Monsieur CHIAPELLO : « Deux emprunts figurent dans le cadre des emprunts avec option. Y a t'il eu des changements par rapport à la dette de 2008 ? Dans le programme des restaurations du patrimoine, l'église n'est pas prévue ? »

Monsieur le Maire : « En ce qui concerne la dette, rien a changé. Les travaux de l'église sont reportés. Il fallait choisir parmi les priorités ».

VOTES : ADOPTE PAR : Jean-Claude RICHARD – Jean VADON - Claude BLOIS – Nadine HERVE - Gérard AURIENTIS – Claude FEDELE – Marie-Christine ROBIN – Françoise GRUNEVOLD – Henri CECCHINI – Yvon RELIAUD – Jean-Marc PLAZA – Olivier CROUZIER – Claude ALIMY – Patrick MOURCHOU – Carol LOUVEAU.

ABSTENTIONS : Patrice FERRIANI – Serge ROSSI – Marie-Christine WILLAERT- Gérard FAIS- Monique OULES – Serge CHIAPELLO – Monique BACCELLI

3 - DEPENSES IMPREVUES COMMUNE

Monsieur Olivier CROUZIER, rapporteur, indique au Conseil que des crédits ont été ouverts aux articles 022 (section de fonctionnement) et 020 (section d'investissement), au titre des dépenses imprévues sur le budget communal 2009 comme suit :

Compte 022 : inscription de 102 621,17 € en section de fonctionnement
Compte 020 : inscription de 33 198,54 € en section d'investissement

Il précise que ces crédits ne peuvent dépasser 7,50 % des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement. Ces crédits peuvent faire l'objet d'un virement au profit du compte par nature sur lequel est imputable la dépense prévue. Ce virement est opéré par l'ordonnateur qui doit en rendre compte au Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à procéder, pour les dépenses imprévues relatives au budget primitif 2009 de la commune , et dans la limite des crédits votés, aux virements au profit des comptes par nature, et ce par décision.
- Précise que Monsieur le Maire devra en rendre compte au Conseil.

VOTES : ADOPTE PAR : Jean-Claude RICHARD – Jean VADON - Claude BLOIS – Nadine HERVE- Gérard AURIENTIS – Claude FEDELE – Marie-Christine ROBIN – Françoise GRUNEVOLD – Henri CECCHINI – Yvon RELIAUD – Jean-Marc PLAZA – Olivier CROUZIER – Claude ALIMY – Patrick MOURCHOU – Carol LOUVEAU - Gérard FAIS – Monique OULES – Serge CHIAPELLO – Monique BACCELLI

ABSTENTIONS : Patrice FERRIANI – Serge ROSSI – Marie-Christine WILLAERT

4 - TAUX D'IMPOSITION 2009

Monsieur Olivier CROUZIER, rapporteur, expose au Conseil Municipal que suite au vote du budget primitif 2009 il convient de prendre une délibération spécifique relative aux taux des trois taxes communales.

TAXES	BASES NOTIFIEES 2009	TAUX VOTES 2009	PRODUIT ATTENDU VOTE 2009
TAXE HABITATION	15 309 000 €	10,45%	1 599 791,00 €
FONCIER BATI	9 570 000 €	22,32%	2 136 024,00 €
FONCIER NON BATI	92 400 €	101,54%	93 823,00 €

Total du produit attendu 2009 : 3 829 638,00 €

Le Conseil Municipal, délibérant après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire :

- décide de fixer pour l'année 2009, les taux des trois taxes directes locales de la façon suivante :

TAXES	BASES NOTIFIEES 2009	TAUX VOTES 2009	PRODUIT ATTENDU VOTE 2009
TAXE HABITATION	15 309 000 €	10,45%	1 599 791,00 €
FONCIER BATI	9 570 000 €	22,32%	2 136 024,00 €
FONCIER NON BATI	92 400 €	101,54%	93 823,00 €

Total du produit attendu 2009 : 3 829 638,00 €

- Indique que le produit des contributions directes inscrit au budget primitif 2009 de la commune et à percevoir s'élève à : 3 829 638,00 € (article 7311 R section fonctionnement).

VOTES : ADOPTE PAR : Jean-Claude RICHARD – Jean VADON - Claude BLOIS – Nadine HERVE- Gérard AURIENTIS – Claude FEDELE – Marie-Christine ROBIN – Françoise GRUNEVOLD – Henri CECCHINI – Yvon RELIAUD – Jean-Marc PLAZA – Olivier CROUZIER – Claude ALIMI – Patrick MOURCHOU – Carol LOUVEAU - Monique OULES – Serge CHIAPELLO.

ABSTENTIONS : Patrice FERRIANI – Serge ROSSI – Marie-Christine WILLAERT- Gérard FAIS- Monique BACCELLI

5 - COMPLEMENT DE PROGRAMME N°2008.07 « HOTEL DE VILLE : AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT »

Monsieur Claude FEDELE, rapporteur, expose au Conseil Municipal qu'il convient de prévoir une inscription complémentaire au Budget Primitif 2009 de la commune au programme n°2008.07 « Hôtel de Ville : aménagement et équipement » pour un montant de 30 000 €. Il précise que ce crédit complémentaire est destiné notamment à la réalisation des travaux de l'accueil de l'hôtel de ville.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le complément de programme n°2008.07 « Hôtel de Ville : aménagement et équipement » au Budget Primitif de la commune 2009 pour un montant de 30 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve le complément de programme n° 2008.07 « Hôtel de Ville : aménagement et équipement » pour un montant de 30 000 € au Budget Primitif Commune 2009
- Précise que ce crédit complément est destiné notamment à la réalisation des travaux de l'accueil de l'hôtel de ville.
- Autorise Monsieur le Maire à réaliser cette dépense dans la limite du crédit ouvert.

Madame BACCELLI : « d'autres travaux sont-ils prévus ? »

Monsieur le Maire : « Deux diagnostics d'amiante ont eu lieu, le 1er étant négatif il ne devait pas y avoir de désamiantage, le 2ème diagnostic a révélé de l'amiante et par conséquent des travaux sont nécessaires. Il reste à réaliser les doubles vitrage de l'hôtel de ville. »

VOTES : ADOPTE PAR : Jean-Claude RICHARD – Jean VADON - Claude BLOIS – Nadine HERVE- Gérard AURIENTIS – Claude FEDELE – Marie-Christine ROBIN – Françoise GRUNEVOLD – Henri CECCHINI – Yvon RELIAUD – Jean-Marc PLAZA – Olivier CROUZIER – Claude ALIMY – Patrick MOURCHOU – Carol LOUVEAU - Gérard FAIS – Monique OULES – Serge CHIAPELLO – Monique BACCELLI

ABSTENTIONS : Patrice FERRIANI – Serge ROSSI – Marie-Christine WILLAERT

6 – OUVERTURE DE PROGRAMME N° 2009.01 «RESTAURATION DU PATRIMOINE »

Monsieur Patrick MOURCHOU, rapporteur, expose au Conseil Municipal qu'il convient d'ouvrir un programme n°2009.01 « restauration du patrimoine » au Budget Primitif 2009 de la commune pour un montant de 853 000 € destiné notamment à la réalisation des travaux de réhabilitation du patrimoine immobilier (scolaire, culturel, administratif).

Il est proposé au Conseil Municipal l'ouverture du programme n°2009.01 «restauration du patrimoine» au Budget Primitif de la commune 2009 pour un montant de 853 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve l'ouverture au Budget Primitif 2009 de la Commune d'un programme n° 2009.01 « restauration du patrimoine » pour un montant de 853 000 € destiné notamment à la réalisation des travaux de réhabilitation du patrimoine immobilier (scolaire, culturel, administratif).
- Autorise Monsieur le Maire à réaliser cette dépense dans la limite du crédit ouvert.

VOTES : ADOPTE PAR : Jean-Claude RICHARD – Jean VADON - Claude BLOIS – Nadine HERVE- Gérard AURIENTIS – Claude FEDELE – Marie-Christine ROBIN – Françoise GRUNEVOLD – Henri CECCHINI – Yvon RELIAUD – Jean-Marc PLAZA – Olivier CROUZIER – Claude ALIMY – Patrick MOURCHOU – Carol LOUVEAU - Monique OULES – Serge CHIAPELLO.

ABSTENTIONS : Patrice FERRIANI – Serge ROSSI – Marie-Christine WILLAERT- Gérard FAIS- Monique BACCELLI

7 – OUVERTURE AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2009-02 ET CREDIT DE PAIEMENT : « PÔLE ANIMATION ET CULTURE »

Monsieur Jean VADON, rapporteur, propose au Conseil Municipal d'approuver l'ouverture d'une autorisation de programme destinée à la réalisation d'un « Pôle animation et culture » dans l'enceinte de l'Espace Buzançais, et de porter au budget primitif 2009 l'inscription du crédit de paiement de 400 000,00 €

Le montant de l'autorisation est estimé à 806 000,00 € TTC, et s'étend sur une période de deux années.

Il demande au Conseil Municipal d'inscrire le crédit de paiement pour 400 000,00 € au budget primitif 2009, destiné à la réalisation des travaux et propose d'arrêter le plan prévisionnel de financement de la manière suivante :

Dépenses :

Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2009	Reste à financer de l'exercice 2010
806 000,00 €	400 000,00 €	406 000,00 €

Recettes :

Subvention du Conseil Général	256 000,00 €
Subvention « réserves parlementaires »	50 000,00 €
Total	306 000,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve l'ouverture d'autorisation de programme et le crédit de paiement n° 2009.02 « pôle animation et culture » au Budget Primitif 2009 de la Commune pour un montant de 400 000 € destiné à la réalisation des travaux
- Autorise Monsieur le Maire à réaliser cette dépense dans la limite du crédit ouvert.
- Sollicite la subvention exceptionnelle au titre des réserves parlementaires.

VOTES : ADOPTE PAR : Jean-Claude RICHARD – Jean VADON - Claude BLOIS – Nadine HERVE - Gérard AURIENTIS – Claude FEDELE – Marie-Christine ROBIN – Françoise GRUNEVOLD – Henri CECCHINI – Yvon RELIAUD – Jean-Marc PLAZA – Olivier CROUZIER – Claude ALIMINI – Patrick_MOURCHOU – Carol LOUVEAU - Monique OULES – Serge CHIAPELLO .

ABSTENTIONS : Patrice FERRIANI – Serge ROSSI – Marie-Christine WILLAERT- Gérard FAIS- Monique BACCELLI

8 – OUVERTURE DE PROGRAMME N°2009.03 « CREATION ET AMENAGEMENT JARDINS PUBLICS »

Monsieur Gérard AURIENTIS, rapporteur, expose au Conseil Municipal qu'il convient d'ouvrir un programme n°2009.03 au Budget Primitif 2009 de la commune pour un montant de 500 000 € destiné notamment à la création d'un square rue Portalis ainsi qu'à la requalification du jardin des Goubelets.

Il est proposé au Conseil Municipal l'ouverture du programme n°2009.03 «création et aménagement jardins publics» au Budget Primitif de la commune 2009 pour un montant de 500 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve l'ouverture au Budget Primitif 2009 de la Commune d'un programme n° 2009.03 « création et aménagement jardins publics » pour un montant de 500 000 € destiné notamment à la création d'un square rue Portalis ainsi qu'à la requalification du jardin des Goubelets.
- Autorise Monsieur le Maire à réaliser cette dépense dans la limite du crédit ouvert.

VOTES : ADOPTE PAR : Jean-Claude RICHARD – Jean VADON - Claude BLOIS – Nadine HERVE- Gérard AURIENTIS – Claude FEDELE – Marie-Christine ROBIN – Françoise GRUNEVOLD – Henri CECCHINI – Yvon RELIAUD – Jean-Marc PLAZA – Olivier CROUZIER – Claude ALIMINI – Patrick_MOURCHOU – Carol LOUVEAU - Monique OULES – Serge CHIAPELLO.

ABSTENTIONS : Patrice FERRIANI – Serge ROSSI – Marie-Christine WILLAERT- Gérard FAIS – Monique BACCELLI

9 – OUVERTURE DE PROGRAMME N° 2009.04 «ACQUISITIONS FONCIERES »

Monsieur Henri CECCHINI, rapporteur, expose au Conseil Municipal qu'il convient d'ouvrir un programme n°2009.04 au Budget Primitif 2009 de la commune pour un montant de 50 000 € destiné notamment à l'acquisition des terrains dans le cadre des cession gratuites (frais de géomètre, actes notariés).

Il est proposé au Conseil Municipal l'ouverture du programme n°2009.04 «acquisitions foncières » au Budget Primitif de la commune 2009 pour un montant de 50 000€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve l'ouverture au Budget Primitif 2009 de la Commune d'un programme n° 2009.04 «acquisitions foncières» pour un montant de 50 000 € destiné notamment à l'acquisition des terrains dans le cadre des cessions gratuites (frais de géomètre, actes notariés)
- Autorise Monsieur le Maire à réaliser cette dépense dans la limite du crédit ouvert.

VOTES : ADOPTE PAR : Jean-Claude RICHARD – Jean VADON - Claude BLOIS – Nadine HERVE - Gérard AURIENTIS – Claude FEDELE – Marie-Christine ROBIN – Françoise

GRUNEVALLD – Henri CECCHINI – Yvon RELIAUD – Jean-Marc PLAZA – Olivier CROUZIER – Claude ALIMI – Patrick_MOURCHOU – Carol LOUVEAU - Monique OULES – Serge CHIAPELLO.

ABSTENTIONS : Patrice FERRIANI – Serge ROSSI – Marie-Christine WILLAERT- Gérard FAIS- Monique BACCELLI

10 – OUVERTURE DE PROGRAMME N° 2009.05 «PLU ET REVISION DU POS »

Monsieur Jean VADON, rapporteur, expose au Conseil Municipal qu'il convient d'ouvrir un programme n°2009.05 au Budget Primitif 2009 de la commune pour un montant de 50 000 € destiné notamment à la réalisation des documents d'urbanisme, PLU et révision simplifiée du POS.

Il est proposé au Conseil Municipal l'ouverture du programme n°2009.05 «PLU et révision du POS » au Budget Primitif de la commune 2009 pour un montant de 50 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve l'ouverture au Budget Primitif 2009 de la Commune d'un programme n° 2009.05 « PLU et révision du POS » pour un montant de 50 000 € destiné notamment à la réalisation des documents d'urbanisme, PLU et révision simplifiée du POS.
- Autorise Monsieur le Maire à réaliser cette dépense dans la limite du crédit ouvert

M. ROSSI s'exprime sur les conditions d'urbanisme

M. le Maire explique que cela porte sur le lancement de l'étude

Mme BACCELLI demande si c'est sur de l'existant à long terme

M. le Maire explique que oui

VOTES : ADOPTE PAR : Jean-Claude RICHARD – Jean VADON - Claude BLOIS – Nadine HERVE - Gérard AURIENTIS – Claude FEDELE – Marie-Christine ROBIN – Françoise GRUNEVALLD – Henri CECCHINI – Yvon RELIAUD – Jean-Marc PLAZA – Olivier CROUZIER – Claude ALIMI – Patrick_MOURCHOU – Carol LOUVEAU - Monique OULES – Serge CHIAPELLO.

ABSTENTIONS : Patrice FERRIANI – Serge ROSSI – Marie-Christine WILLAERT- Gérard FAIS- Monique BACCELLI

11 – OUVERTURE DE PROGRAMME N° 2009.6 « VOIRIE »

Monsieur Claude FEDELE, rapporteur, expose au Conseil Municipal qu'il convient d'ouvrir un programme n°2009.06 au Budget Primitif 2009 de la commune pour un montant de 600 000€ destiné notamment à la réalisation de travaux de voirie et d'aménagement de parkings.

Il est proposé au Conseil Municipal l'ouverture du programme n°2009.06 «voirie» au Budget Primitif de la commune 2009 pour un montant de 600 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve l'ouverture au Budget Primitif 2009 de la Commune d'un programme n° 2009.06 «voirie» pour un montant de 600 000 € destiné notamment à la réalisation de travaux de voirie et d'aménagement de parkings
- Autorise Monsieur le Maire à réaliser cette dépense dans la limite du crédit ouvert.

M. FAIS demande si nous devons faire venir les gens de notre commune ou faire entrer les gens d'autres communes, il propose des aires d'accueils - une zone de chalandise pour gérer les flux et laisser les gens hors agglomération.

M. VADON s'exprime sur l'idée de délestage , sur un terrain de 2 000 m² à transformer et sécuriser avec fermeture, il explique que ce terrain servirait notamment aux marchés forains, aux vides greniers et avec des véhicules de transports à disposition des Beaussetans.

L'idée est soutenue par M. CROUZIER

M. CHIAPPELO demande un début de réponse

VOTES : ADOPTE PAR : Jean-Claude RICHARD – Jean VADON - Claude BLOIS – Nadine HERVE - Gérard AURIENTIS – Claude FEDELE – Marie-Christine ROBIN – Françoise GRUNEVOLD – Henri CECCHINI – Yvon RELIAUD – Jean-Marc PLAZA – Olivier CROUZIER – Claude ALIMY – Patrick MOURCHOU – Carol LOUVEAU - Monique OULES – Serge CHIAPELLO.
ABSTENTIONS : Patrice FERRIANI – Serge ROSSI – Marie-Christine WILLAERT- Gérard FAIS-
Monique BACCELLI

12 – OUVERTURE DE PROGRAMME N° 2009.7 « EQUIPEMENTS SPORTIFS »

Madame Françoise GRUNEVOLD, rapporteur, expose au Conseil Municipal qu'il convient d'ouvrir un programme n°2009.07 au Budget Primitif 2009 de la commune pour un montant de 95 000 € destiné notamment à l'acquisition d'équipements et à la réalisation de travaux concernant les structures sportives.

Il est proposé au Conseil Municipal l'ouverture du programme n°2009.07 «équipements sportifs» au Budget Primitif de la commune 2009 pour un montant de 95 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve l'ouverture au Budget Primitif 2009 de la Commune d'un programme n° 2009.07 «équipements sportifs » pour un montant de 95 000 € destiné notamment à l'acquisition d'équipements et à la réalisation de travaux concernant les structures sportives
- Autorise Monsieur le Maire à réaliser cette dépense dans la limite du crédit ouvert.

M. ROSSI s'exprime sur le fait que les associations remonteront leurs besoins

VOTES : ADOPTE PAR : Jean-Claude RICHARD – Jean VADON - Claude BLOIS – Nadine HERVE - Gérard AURIENTIS – Claude FEDELE – Marie-Christine ROBIN – Françoise GRUNEVOLD – Henri CECCHINI – Yvon RELIAUD – Jean-Marc PLAZA – Olivier CROUZIER – Claude ALIMY – Patrick MOURCHOU – Carol LOUVEAU - Monique OULES – Serge CHIAPELLO.
ABSTENTIONS : Patrice FERRIANI – Serge ROSSI – Marie-Christine WILLAERT- Gérard FAIS-
Monique BACCELLI

13 – OUVERTURE DE PROGRAMME N° 2009.08 « PREVENTION INCENDIES »

Monsieur Patrick MOURCHOU, rapporteur, expose au Conseil Municipal qu'il convient d'ouvrir un programme n°2009.08 au Budget Primitif 2009 de la commune pour un montant de 80 000 € destiné notamment à la réalisation des travaux de débroussaillage aux abords des voies publiques, et à la mise en place de bornes incendie.

Il est proposé au Conseil Municipal l'ouverture du programme n°2009.08 « prévention incendies» au Budget Primitif de la commune 2009 pour un montant de 80 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve l'ouverture au Budget Primitif 2009 de la Commune d'un programme n° 2009.08 «prévention incendies » pour un montant de 80 000 € destiné notamment à la réalisation des travaux de débroussaillage aux abords des voies publiques, et à la mise en place de bornes incendie.
- Autorise Monsieur le Maire à réaliser cette dépense dans la limite du crédit ouvert.

VOTES : ADOPTE PAR : Jean-Claude RICHARD – Jean VADON - Claude BLOIS – Nadine HERVE - Gérard AURIENTIS – Claude FEDELE – Marie-Christine ROBIN – Françoise GRUNEVOLD – Henri CECCHINI – Yvon RELIAUD – Jean-Marc PLAZA – Olivier CROUZIER – Claude ALIMY – Patrick MOURCHOU – Carol LOUVEAU - Monique OULES – Serge CHIAPELLO.
ABSTENTIONS : Patrice FERRIANI – Serge ROSSI – Marie-Christine WILLAERT- Gérard FAIS-
Monique BACCELLI

14 – OUVERTURE DE PROGRAMME N° 2009.09 « EQUIPEMENTS URBAINS »

Monsieur Claude FEDELE, rapporteur, expose au Conseil Municipal qu'il convient d'ouvrir un programme n°2009.09 « équipements urbains » au Budget Primitif 2009 de la commune pour un montant de 85 000 € destiné notamment à l'acquisition de mobiliers urbains.

Il est proposé au Conseil Municipal l'ouverture du programme n°2009.09 « équipements urbains » au Budget Primitif de la commune 2009 pour un montant de 85 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve l'ouverture au Budget Primitif 2009 de la Commune d'un programme n° 2009.09 « équipements urbains » pour un montant de 85 000 € destiné notamment à l'acquisition de mobiliers urbains.
- Autorise Monsieur le Maire à réaliser cette dépense dans la limite du crédit ouvert.

VOTES : ADOPTE PAR : Jean-Claude RICHARD – Jean VADON - Claude BLOIS – Nadine HERVE - Gérard AURIENTIS – Claude FEDELE – Marie-Christine ROBIN – Françoise GRUNEVOLD – Henri CECCHINI – Yvon RELIAUD – Jean-Marc PLAZA – Olivier CROUZIER – Claude ALIMY – Patrick MOURCHOU – Carol LOUVEAU - Monique OULES – Serge CHIAPELLO.

ABSTENTIONS : Patrice FERRIANI – Serge ROSSI – Marie-Christine WILLAERT- Gérard FAIS- Monique BACCELLI

15 – OUVERTURE DE PROGRAMME N° 2009.10 « EQUIPEMENT DES SERVICES »

Monsieur Claude FEDELE, rapporteur, expose au Conseil Municipal qu'il convient d'ouvrir un programme n°2009.10 au Budget Primitif 2009 de la commune pour un montant de 197 000 € destiné notamment à l'acquisition de matériel de transport , d'équipement informatique et de communication, et de matériel pour les services techniques.

Il est proposé au Conseil Municipal l'ouverture du programme n°2009.10 «équipements des services » au Budget Primitif de la commune 2009 pour un montant de 197 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve l'ouverture au Budget Primitif 2009 de la Commune d'un programme n° 2009.10 «équipement des services » pour un montant de 197 000 € destiné notamment à l'acquisition de matériel de transport , d'équipement informatique et de communication, et de matériel pour les services techniques.
- Autorise Monsieur le Maire à réaliser cette dépense dans la limite du crédit ouvert.

VOTES : ADOPTE PAR : Jean-Claude RICHARD – Jean VADON - Claude BLOIS – Nadine HERVE - Gérard AURIENTIS – Claude FEDELE – Marie-Christine ROBIN – Françoise GRUNEVOLD – Henri CECCHINI – Yvon RELIAUD – Jean-Marc PLAZA – Olivier CROUZIER – Claude ALIMY – Patrick MOURCHOU – Carol LOUVEAU - Monique OULES – Serge CHIAPELLO.

ABSTENTIONS : Patrice FERRIANI – Serge ROSSI – Marie-Christine WILLAERT- Gérard FAIS- Monique BACCELLI

16 – OUVERTURE DE PROGRAMME N° 2009.11 « EQUIPEMENT SERVICES ESPACES VERTS ET PROPETE »

Monsieur Gérard AURIENTIS, rapporteur, expose au Conseil Municipal qu'il convient d'ouvrir un programme n°2009.11 au Budget Primitif 2009 de la commune pour un montant de 60 000 € destiné notamment à l'acquisition d'une mini pelle, d'un broyeur, et de divers équipements d'entretien.

Il est proposé au Conseil Municipal l'ouverture du programme n°2009.11 « équipement services espaces verts et propreté» au Budget Primitif de la commune 2009 pour un montant de 60 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve l'ouverture au Budget Primitif 2009 de la Commune d'un programme n°2009.11 «équipement services espaces verts et propreté» pour un montant de 60 000 € destiné notamment à l'acquisition d'une mini pelle, d'un broyeur, et de divers équipements d'entretien.
- Autorise Monsieur le Maire à réaliser cette dépense dans la limite du crédit ouvert

VOTES : ADOPTE PAR : Jean-Claude RICHARD – Jean VADON - Claude BLOIS – Nadine HERVE - Gérard AURIENTIS – Claude FEDELE – Marie-Christine ROBIN – Françoise

GRUNEVOLD – Henri CECCHINI – Yvon RELIAUD – Jean-Marc PLAZA – Olivier CROUZIER – Claude ALIMY – Patrick MOURCHOU – Carol LOUVEAU - Monique OULES – Serge CHIAPELLO.

ABSTENTIONS : Patrice FERRIANI – Serge ROSSI – Marie-Christine WILLAERT- Gérard FAIS- Monique BACCELLI

17 – DEMANDE SUBVENTION CONSEIL GENERAL INVESTISSEMENT

Monsieur Olivier CROUZIER, rapporteur, indique au Conseil Municipal que les dépenses totales d'équipement s'élève à 3 000 000 € pour l'année 2009, sur le budget primitif de la commune.

Parmi ces opérations, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention d'un montant de 415 000 € auprès du Conseil Général, à affecter sur les projet éligibles suivants :

Opération	projet	Montant TTC	Estimation subvention
Restauration du patrimoine (programme n°2009.01)	* réhabilitation de locaux (Gavot) * équipements scolaires : au groupe scolaire Pagnol : création d'un self service réfectoire et création aire activités sportives au groupe scolaire Malraux : isolation, étanchéité	490 000 €	140 000 €
Création et aménagement de jardins publics (programme n°2009.03)	* restructuration du jardin des goubelets. * création d'un square « Portalis » aménagement paysager	500 000 €	225 000 €
Voirie (programme n°2009.06)	requalification allée Yves du Manoir	150 000 €	50 000 €
Total		1 140 000 €	415 000 €

Le Conseil Municipal délibérant, après avoir oui l'exposé, autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général une subvention d'équipement de 415 000 € relative aux opérations d'investissements inscrites au budget primitif de la commune 2009 suivantes :

Opération	projet	Montant TTC	Estimation subvention
Restauration du patrimoine (programme n°2009.01)	* réhabilitation de locaux (Gavot) * équipements scolaires : au groupe scolaire Pagnol : création d'un self service réfectoire et création aire activités sportives au groupe scolaire Malraux : isolation, étanchéité	490 000 €	140 000 €
Création et aménagement de jardins publics (programme n°2009.03)	* restructuration du jardin des goubelets. * création d'un square « Portalis » aménagement paysager	500 000 €	225 000 €
Voirie (programme n°2009.06)	requalification allée Yves du Manoir	150 000 €	50 000 €
Total		1 140 000 €	415 000 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir pour le financement des investissements 2009.

VOTES : ADOPTE A L'UNANIMITE

18 – DEMANDE SUBVENTION CONSEIL GENERAL – FONCTIONNEMENT « SECTION JEUNESSE »

Madame Françoise GRUNEVOLD, rapporteur, expose au Conseil Municipal que dans le cadre de sa politique éducative locale, la commune entreprend et développe diverses opérations d'animation et d'encadrement dans les domaines de la jeunesse, des sports et des loisirs.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Général du Var une subvention de fonctionnement d'un montant de 78 000 € destinée à soutenir le financement des structures et des actions du secteur jeunesse qui seront inscrites au budget primitif de la commune pour l'exercice 2009 comme suit :

ACTIONS 2009	MONTANTS SOLLICITES 2009
AU TITRE DU CONTRAT EDUCATIF LOCAL :	
Reconduction du dispositif « aménagement du temps de l'enfant » CEL	17 000 €
Aide à l'organisation des activités du centre de loisirs sans hébergement	29 000 €
Animation Loisirs Ados (12-17 ans)	2 000 €
Espace Ados	12 500 €
AU TITRE DE L'ANIMATION LOISIRS	
Fête du sport et de la jeunesse	15 200 €
Bureau information jeunesse	2 300 €
Total	78 000 €

Le Conseil Municipal délibérant, après avoir ouï l'exposé, autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général une subvention de 78 000 € dans le cadre de la section jeunesse pour l'année 2009.

VOTES : ADOPTE A L'UNANIMITE

19- DEMANDE SUBVENTION CONSEIL GENERAL FONCTIONNEMENT : « FESTIVITES »

Madame Marie-Christine ROBIN, rapporteur, propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention de fonctionnement la plus élevée possible destinée au financement des manifestations 2009.

Liste des manifestations susceptibles d'être subventionnées :

MANIFESTATIONS	COUTS ESTIMATIFS
Café des arts	12 000 €
Estivales	10 000 €
Fête du terroir	10 000 €
Animations et festivités estivales	30 000 €

Le Conseil Municipal délibérant, après avoir ouï l'exposé, autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général une subvention de fonctionnement pour l'année 2009, pour les manifestations inscrites au budget primitif de la commune suivantes :

MANIFESTATIONS	COUTS ESTIMATIFS
Café des arts	12 000 €
Estivales	10 000 €
Fête du terroir	10 000 €
Animations et festivités estivales	30 000 €

VOTES : ADOPTE A L'UNANIMITE

20 – PLAN DE RELANCE POUR L'ECONOMIE – CONVENTION FCTVA

Monsieur Henri CECCHINI, rapporteur, expose au Conseil Municipal qu'en application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif du FCTVA (fonds de compensation de la TVA), au vu de l'article L.1615-6 du code général des collectivités territoriales issu de l'article 1^{er} de la loi de finances rectificative pour 2009, la commune est en droit d'obtenir un versement du FCTVA reposant de manière pérenne sur les investissements de l'année précédente.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention présentée par l'Etat, telle qu'annexée à la convocation de la présente séance, par laquelle la commune s'engage à

inscrire au budget primitif 2009 en dépenses d'équipement un crédit de 3 000 000 € pour percevoir dès 2009 le fonds de compensation de la TVA au titre de l'exercice 2008.

Le Conseil Municipal délibérant, après avoir ouï l'exposé, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VOTES : ADOPTE A L'UNANIMITE

21A – CONVENTION PARTENARIAT FINANCIERS ASSOCIATIONS

Madame Françoise GRUNEVALD, rapporteur et Monsieur le Maire proposent au Conseil Municipal d'approuver, suite à l'inscription au budget primitif 2009 des subventions aux associations (page 49 du BP), la convention de partenariat financier telle qu'annexée à la convocation de la présente séance. (1 convention par association soit 31 conventions)

N° convention	Nom de l'association	Montant de la subvention
2009.03.19.1	ATHLETIC BEAUSSETAN CLUB	4 600 €
2009.03.19.2	Commerçants Artisans Professions Libérales	4 500 €
2009.03.19.3	Aide et Service à domicile	6 400 €
2009.03.19.4	Amicale des Anciens Marins	400 €
2009.03.19.5	Amicale des donneurs de sang	500 €
2009.03.19.6	Association HARPS	3 000€
2009.03.19.7	Avenir Musical	4 500€
2009.03.19.8	Conseil Départemental Accès Droit du Var	4 300€
2009.03.19.9	Chorale Point d'Orgue	500€
2009.03.19.10	Comité de Jumelage	2 200€
2009.03.19.11	Décorés du Travail	400€
2009.03.19.12	Ecole de Musique	45 000€
2009.03.19.13	Escolo Deis Agasso Galoio	500€
2009.03.19.14	Inquiets Boulomanes	850€
2009.03.19.15	Jeunes Horizon Ouest Varois	11 000€
2009.03.19.16	Joie de Vivre	1 000€
2009.03.19.17	Jeunesse Sportives Beausset	23 000€
2009.03.19.18	Judo Club	800€
2009.03.19.19	L'Age d'Or	200€
2009.03.19.20	L'Oulivelo	1 000€
2009.03.19.21	Médaillés Militaires	150 €
2009.03.19.23	Protection Animale	1 000€
2009.03.19.24	Rugby Club du Beausset	20 000€
2009.03.19.25	Saint Eloi	2 000€
2009.03.19.26	Sports Combats Arts Martiaux Beaussetans	2 000€
2009.03.19.27	Souvenir Français	1 000€
2009.03.19.28	Société Tir sportif	1 500€
2009.03.19.29	Tarot Club	200€
2009.03.19.30	Usep Sud Ste Baume	200€
2009.03.19.31	Vélo Club Beaussetan	2 000€
2009.03.19.32	Vital Force	1 000€

Le Conseil Municipal délibérant, après avoir ouï l'exposé,

- Autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions de partenariat financier.
- Autorise le versement des subventions correspondantes
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2009.

VOTES : ADOPTE A L'UNANIMITE

21B – CONVENTION PARTENARIAT FINANCIER ASSOCIATION M.J.C

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'audit lancé l'été dernier sur les associations tend à la fin. L'action de mise en conformité avec la législation et la réglementation de celles-ci aura bientôt abouti. L'ajout de pièces complémentaires a permis

d'apporter les réponses aux questions qui pouvaient parfois subsister après une première étude faite en interne.

Toutefois le lundi 23 mars 2009, la commune a été alertée sur la situation particulière de la MJC par le cabinet d'avocats, choisi pour ses compétences administratives et fiscalistes, chargé de l'audit.

Monsieur le Maire expose que conformément à la recommandation du cabinet juridique consulté et à toutes fins de transparence, le dossier de la MJC sera prochainement transmis à la Chambre régionale des comptes. En attente de ses conclusions, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, sans préjuger de la décision finale et tout en maintenant l'inscription de la subvention demandée dans le cadre du budget 2009, d'en suspendre le versement à l'avis qui sera formulé.

Monsieur ROSSI : « Cette association est notamment la plus ancienne. L'attente des résultats risque de mettre en danger la globalité des activités avec le risque de périlcliter »

Monsieur le Maire : « Il s'agit d'une suspension de versement de 3 600 €. »

Monsieur ALIMMI : « Cette mesure de saisine de la chambre régionale des comptes va faire périlcliter une association de 400 adhérents pour un détournement de fonds commis par un fonctionnaire »

Monsieur le Maire : « Il faut être très prudent. Il n'y a aucune inculpation. Une enquête est en cours et il ne faut pas aller plus loin dans les conclusions.

Monsieur CHIAPELLO : « Cette somme est réservée au budget »

Monsieur le Maire : « Elle est réservée au budget. Nous avons une recommandation de saisir la C.R.C. Deux solutions, soit non saisine et là on verse, soit saisie et on suspend le versement »

Monsieur FAIS : « La subvention est réservée au budget, et cela me semble évident de ne pas alimenter un compte en cours d'instruction. C'est une mesure conservatoire. »

Monsieur ROSSI : « la somme ne remet pas en cause la gestion globale de l'association. On a peur que l'impact exercé sur l'association soit très fort. Comment vont ils ressentir cela. On s'interroge. »

Le Conseil Municipal délibérant, après avoir oui l'exposé, décide de suspendre le versement de la subvention 2009 à l'association MJC aux conclusions de la Chambre Régionale des Comptes.

VOTES : ADOPTE PAR : Jean-Claude RICHARD – Jean VADON - Claude BLOIS – Nadine HERVE - Gérard AURIENTIS – Claude FEDELE – Marie-Christine ROBIN – Françoise GRUNEVALL – Henri CECCHINI – Yvon RELIAUD – Jean-Marc PLAZA – Olivier CROUZIER – Patrick MOURCHOU – Carol LOUVEAU - Patrice FERRIANI – Serge ROSSI – Marie-Christine WILLAERT - Gérard FAIS- Monique OULES – Serge CHIAPELLO- Monique BACCELLI .

ABSTENTION : Claude ALIMMI

22 – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2008 ET AFFECTATION DU RESULTAT REGIE DES EAUX

Monsieur Claude FEDELE, rapporteur, précise que l'instruction M14 prévoit la possibilité de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2008 en totalité conformément à l'article 8 de la loi 99.1126 du 28 décembre 1999.

Les modalités de cette reprise anticipée sont définies par l'article 2311.5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle porte sur l'intégralité du résultat de fonctionnement, du solde d'exécution d'investissement, et du solde des restes à réaliser.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2008 de la régie des eaux qui figurent en annexe du budget primitif 2009 (page 25).

Le résultat d'exploitation sera repris en totalité en section d'exploitation pour un montant de 104 094,37 €, la section d'investissement faisant ressortir un excédent, compte tenu des restes à réaliser, de 22 298,74 €.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide de reprendre par anticipation au Budget Primitif 2009 de la régie des eaux, en totalité le résultat d'exploitation de l'exercice 2008 en section d'exploitation pour un montant de 104 094,37 €.

VOTES : ADOPTE A L'UNANIMITE

23 -BUDGET PRIMITIF REGIE DES EAUX 2009

Monsieur Claude FEDELE, rapporteur, présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif de la Régie des eaux pour l'année 2009. Il commente ce document chapitre par chapitre et demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, délibère et arrête ainsi qu'il suit le budget primitif de la régie municipale des eaux pour l'exercice 2009.

SECTION D'EXPLOITATION :

DEPENSES : 1 586 144,37 €

RECETTES : 1 586 144,37 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES : 516 253,74 €

RECETTES : 516 253,74 €

L'assemblée délibérante a voté le présent budget par chapitre.

VOTES : ADOPTE A L'UNANIMITE

24– DEPENSES IMPREVUES 2009 REGIE DES EAUX

Monsieur Claude FEDELE, rapporteur, indique au Conseil Municipal que des crédits ont été ouverts aux articles 022 (section d'exploitation) et 020 (section d'investissement), au titre des dépenses imprévues au Budget Primitif de la régie municipale des eaux pour l'exercice 2009.

ARTICLE 022 : inscription de 1 538,37 € en section d'exploitation

ARTICLE 020 : inscription de 9 218,74 € en section d'investissement

Il précise que ces crédits ne peuvent dépasser 7,50 % des dépenses réelles d'exploitation et d'investissement. Ces crédits peuvent faire l'objet d'un virement au profit du compte par nature sur lequel est imputable la dépense prévue. Ce virement est opéré par l'ordonnateur qui doit en rendre compte au Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à procéder, pour les dépenses imprévues, et dans la limite des crédits votés au budget primitif de la régie des eaux, aux virements au profit des comptes par nature, et ce par décision.
- Précise que Monsieur le Maire devra en rendre compte au Conseil.

VOTES : ADOPTE A L'UNANIMITE

25 – OUVERTURE DE PROGRAMME N° 2009.01 «ACQUISITION DE MATERIEL »

Monsieur Claude FEDELE, rapporteur, expose au Conseil Municipal qu'il convient d'ouvrir un programme n°2009.01 «acquisition de matériel» pour un montant de 33 000 € au Budget primitif 2009 de la régie des eaux.

Il précise que ce programme est destiné notamment à l'acquisition de matériel d'exploitation, dont un équipement de recherche de fuites.

Il est proposé au Conseil Municipal l'ouverture du programme n°2009.01 «acquisition de matériel» inscrit au BP 2009 de la régie des eaux pour un montant de 33 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve l'ouverture au Budget Primitif 2009 de la Régie des eaux d'un programme n° 2009.01 « Acquisition de matériel » pour un montant de 33 000 € destiné notamment à l'acquisition de matériel d'exploitation, dont un équipement de recherche de fuites.
- Autorise Monsieur le Maire à réaliser cette dépense dans la limite du crédit ouvert.

VOTES : ADOPTE A L'UNANIMITE

26 – OUVERTURE DE PROGRAMME N°2009.02 «TRAVAUX ADDUCTION D'EAU VENTURONNE ET ROUVE »

Monsieur Claude FEDELE, rapporteur, expose au Conseil Municipal qu'il convient d'ouvrir un programme n°2009.02 « travaux adduction eau Venturonne et Rouve» pour un montant de 350 000 € au Budget primitif 2009 de la régie des eaux.

Il précise que ce programme est destiné notamment à la réalisation des travaux d'adduction d'eau potable sur environ 1.50 km de la Venturonne au stade football, et à Rouve.

Il propose au Conseil Municipal l'ouverture du programme n°2009.01 « travaux adduction eau Venturonne et Rouve» inscrit au BP 2009 de la régie des eaux pour un montant de 350 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve l'ouverture au Budget Primitif 2009 de la Régie des eaux d'un programme n° 2009.02 « Acquisition de matériel » pour un montant de 350 000 € destiné notamment à la réalisation des travaux d'adduction d'eau potable sur environ 1.50 km de la Venturonne au stade football, et à Rouve.
- Autorise Monsieur le Maire à réaliser cette dépense dans la limite du crédit ouvert.

VOTES : ADOPTE A L'UNANIMITE

27 – TARIFS EAU 2009

Monsieur Jean VADON, rapporteur, demande au conseil municipal de se prononcer sur les barèmes proposés par la commission de l'eau regroupant les membres de toute sensibilité et de fixer les tarifs progressifs applicables par tranche de volume d'eau consommée :

Tranche de consommation par semestre : tarif du m3 hors taxe

De 0 à 30 m3	: 1,15 € le m3
De 30 à 70 m3	: 1,50 € le m3
De 70 à 120 m3	: 2,00 € le m3
De 120 m3 et au-delà	: 3,50 € le m3

Pour les immeubles collectifs équipés d'un compteur diamètre 50 et plus, il est proposé, conformément à la réglementation, un barème particulier progressif par tranche de volume d'eau consommée :

Tranche de consommation par semestre : tarif du m3 hors taxe

De 0 à 300 m3	: 1.15 € le m3
De 300 à 700 m3	: 1,50 € le m3
De 700 à 1 200 m3	: 2,00 € le m3
De 1 200 m3 et au-delà	: 3,50 € le m3

Pour les maisons de retraite, centre d'hébergement, centre de gériatrie et hôtels implantés sur la commune il est proposé d'adopter le barème applicable aux immeubles collectifs.

Il est rappelé que par délibération du 27 mars 2003, les tarifs « entretien compteur » étaient définis en fonction du diamètre des compteurs. La Commission propose de réformer le

système de tarification des entretiens compteur et de fixer une redevance fixe de 12 € hors taxe par semestre et par logement. Pour les hôtels, centre d'hébergement, et maison de retraite, il est proposé de définir le nombre de logement selon l'équivalence suivante :
3 chambres = 1 logement.

Monsieur CHIAPELLO : « J'attire votre attention sur le fait que la présentation que vous venez de faire laisse simplement apparaître un changement de mode de calcul alors qu'il s'agit en réalité d'une augmentation significative des tarifs. Une augmentation des tarifs doit être justifiée que ce soit par la nécessité de réaliser des travaux importants ou par autre chose. Là ce n'est pas clair du tout. »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve les tarifs de l'eau 2009 ci après :

1) Pour les compteur avec diamètre strictement inférieur à 50 : (x = consommation)

Tranche de consommation par semestre	tarif du m3 hors taxe
De 0m3 < x < 30m3	1,15 € HT le m3
De 30m3 ≤ x < 70m3	1,50 € HT le m3
De 70m3 ≤ x < 120m3	2,00 € HT le m3
≥ 120m3	3,50 € HT le m3

2) Pour les immeubles collectifs équipés d'un compteur diamètre 50 et plus :

Tranche de consommation par semestre	tarif du m3 hors taxe
De 0m3 <x< 300m3	1,15 € HT le m3
De 30m3 ≤x < 700m3	1,50 € HT le m3
De 70m3 ≤ x < 1200m3	2,00 € HT le m3
≥ 1200m3	3,50 € HT le m3

3) Pour les maisons de retraite, centres d'hébergement, centres de gériatrie et hôtels implantés sur la commune est d'adopté le barème applicable aux immeubles collectifs.

4) Fixe la redevance à 12 € HT par semestre et par logement

5) définit pour les hôtels, centres d'hébergement et maisons de retraite le nombre de logement selon l'équivalence suivante : 3 chambres = 1 logement.

VOTES : ADOPTE PAR : Jean-Claude RICHARD – Jean VADON - Claude BLOIS – Nadine HERVE - Gérard AURIENTIS – Claude FEDELE – Marie-Christine ROBIN – Françoise GRUNEVALLD – Henri CECCHINI – Yvon RELIAUD – Jean-Marc PLAZA – Olivier CROUZIER – Claude ALIMI – Patrick MOURCHOU – Carol LOUVEAU - Patrice FERRIANI – Serge ROSSI – Marie-Christine WILLAERT- Gérard FAIS – Monique BACCELLI.

CONTRE: Monique OULES – Serge CHIAPELLO

28 – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2008 ET AFFECTATION DU RESULTAT REGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Madame Carol LOUVEAU, rapporteur, précise que l'instruction M14 prévoit la possibilité de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2008 en totalité conformément à l'article 8 de la loi 99.1126 du 28 décembre 1999.

Les modalités de cette reprise anticipée sont définies par l'article 2311.5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle porte sur l'intégralité du résultat de fonctionnement, du solde d'exécution d'investissement, et du solde des restes à réaliser :

- résultat d'exploitation 2008= excédent : 8 406,64 €
- résultat section d'investissement 2008 = excédent : 7 966,68 €
- Solde des restes à réaliser = néant

Il est demandé au Conseil Municipal de reprendre par anticipation au Budget Primitif 2009, en totalité le résultat d'exploitation de l'exercice 2008 en section d'exploitation pour 8 406,64 € au compte R002 et en section d'investissement, au compte R001, l'excédent de 7 966,68 €.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide de reprendre par anticipation au Budget Primitif de la régie des transports scolaires 2009, en totalité le résultat d'exploitation de l'exercice 2008 en section d'exploitation, au compte R002 pour un montant de 8 406,64 €, la section d'investissement faisant ressortir un excédent de 7 966,68 €, à reprendre au compte R001.

VOTES : ADOPTE A L'UNANIMITE

29 - BUDGET PRIMITIF REGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES 2009

Monsieur Olivier CROUZIER, rapporteur, présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif de la régie municipale des transports scolaires pour l'année 2009. Il commente ce document chapitre par chapitre et demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, arrête ainsi qu'il suit le budget primitif de la régie des transports scolaires de l'exercice 2009 :

SECTION D'EXPLOITATION :

DEPENSES : 78 541,64 €

RECETTES : 78 541,64 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES : 18067,68 €

RECETTES : 18067,68 €

L'assemblée délibérante a voté le présent budget par chapitre.

VOTES : ADOPTE A L'UNANIMITE

30 – DEPENSES IMPREVUES 2009 REGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Monsieur Olivier CROUZIER, rapporteur, indique au Conseil Municipal que des crédits ont été ouverts aux articles 022 (section d'exploitation) et 020 (section d'investissement), au titre des dépenses imprévues au Budget Primitif de la régie des transports scolaires pour l'exercice 2009.

ARTICLE 022 : inscription de 840,64 € en section d'exploitation

Il est précisé que ces crédits ne peuvent dépasser 7,50 % des dépenses réelles d'exploitation et d'investissement.

Ces crédits peuvent faire l'objet d'un virement au profit du compte par nature sur lequel est imputable la dépense prévue.

Ce virement est opéré par l'ordonnateur qui doit en rendre compte au Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à procéder, pour les dépenses imprévues, et dans la limite des crédits votés au budget primitif de la régie des transports scolaires 2009, aux virements au profit des comptes par nature, et ce par décision.
- Précise que Monsieur le Maire devra en rendre compte au Conseil Municipal.

VOTES : ADOPTE A L'UNANIMITE

31 – REDEVANCE OCCUPATION DU JARDIN DES GOUBELETS

Madame Marie-Christine ROBIN, rapporteur, expose au Conseil Municipal que la commune met à disposition le jardin des Goubellets pour des événements ou des manifestations particulières.

Il est proposé au Conseil Municipal de mettre en place une redevance d'occupation, fixée à 150 € par jour.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal de mettre en place une redevance d'occupation du jardin des Goubelets et d'autoriser Monsieur le Maire à percevoir les redevances versées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve la mise en place de la redevance d'occupation du jardin des Goubelets à 150 € par jour.
- Autorise Monsieur le Maire à percevoir les redevances versées
- Dit que les crédits seront imputés à l'article 70323 « redevance occupation du Domaine Public » du budget de la commune.

VOTES : ADOPTE A L'UNANIMITE

32 – TARIFS MARCHES ARTISANAUX

Madame Marie-Christine ROBIN, rapporteur, expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'organisation des marchés artisanaux en période estivale, la commune reçoit des exposants sur le domaine public.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs d'occupation par emplacement dans la limite de 4 mètres linéaires à 15 €.

Le Conseil Municipal, délibérant, après avoir oui l'exposé, décide :

- D'approuver la mise en place du tarif d'occupation du domaine public pour les marchés artisanaux
- De fixer ce tarif par emplacement, dans la limite de 4 mètres linéaires à 15 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à percevoir cette redevance. Dit que les crédits seront imputés à l'article 70323 « redevance occupation du Domaine Public » du budget de la commune.

VOTES : ADOPTE A L'UNANIMITE

33 – CONVENTION MARCHE ANTIQUITES ET BROCANTES

Madame Marie-Christine ROBIN, rapporteur, propose au conseil municipal d'approuver la convention telle qu'annexée à la convocation de la présente séance, confiant à Monsieur Jean François GIBEREAU l'organisation pratique des marchés d'antiquités et de brocantes.

Il est rappelé que par délibération n°2009.01.16.15 du 16 janvier 2009 le Conseil Municipal a fixé le tarif de l'emplacement à 40 €.

Il est précisé que le montant de 40€ par emplacement sera perçu par le régisseur de la Commune. Pour cette prestation, il sera reversé à Monsieur GIBEREAU une somme de 20 € par emplacement

Le Conseil Municipal délibérant, après avoir oui l'exposé :

- Approuve la convention présentée par Monsieur Gibereau pour l'organisation de manifestations du type « Foire à la Brocante et Antiquités », pour une durée de un an, telle qu'annexée à la présente.
- Autorise Monsieur le Maire a signer la dite convention
- D'autoriser Monsieur le Maire à percevoir cette redevance.
- Dit que les crédits seront imputés à l'article 70323 « redevance occupation du Domaine Public » du budget de la commune.

VOTES : ADOPTE A L'UNANIMITE

34 - TABLEAU DES EFFECTIFS – GRADE : ADJOINT ADMINISTRATIF 1^{er} CLASSE

Madame Claude BLOIS, rapporteur expose que dans le cadre de la convention approuvée par délibération n°2009.03.11.7 en date du 11 mars 2009, concernant la mise en oeuvre de

passesports biométriques, il convient au Conseil Municipal de se prononcer sur la création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe afin de renforcer les équipes.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve la création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe afin de renforcer les équipes notamment dans le cadre de la procédure liée aux passesports biométriques.

VOTES : ADOPTE A L'UNANIMITE

35 – INDEMNITE DE CONSEIL – COMPTABLE DU TRESOR

Madame Nadine HERVE, rapporteur, expose au Conseil Municipal que Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur, une délibération doit être prise du fait du renouvellement du Conseil municipal et de la nomination depuis le 1^{er} juillet 2008 de Madame ARLAUD Fabienne.

Il est précisé que l'indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat du Conseil municipal. En aucun cas l'indemnité allouée par une collectivité ne peut excéder une fois le traitement brut annuel correspondant à l'indice majoré 150.

Elle peut toutefois être supprimée ou modifiée pendant cette période par délibération spéciale dûment motivée. Une nouvelle délibération doit être prise à l'occasion de tout changement de comptable.

Le Conseil municipal délibérant après avoir ouï l'exposé, décide d'allouer en totalité l'indemnité de conseil, au comptable titulaire à la Trésorerie du Beausset exerçant les fonctions de receveur à savoir Madame Fabienne ARLAUD, à compter du 1^{er} juillet 2008, au titre de la commune.

VOTES : ADOPTE A L'UNANIMITE

36 – AVENANT N° 3 GESTION DU CENTRE DE LOISIRS SANS HERBERGEMENT :

Madame Françoise GRUNEVALD, rapporteur expose au Conseil Municipal que le présent avenant a pour objet plusieurs modifications applicables au lot technique n°2 – Foyer Jeunes. Elles portent notamment sur l'allongement des horaires d'accueil en période scolaire et la modification du planning annuel d'intervention, article 3.2 du CCF.

L'avenant précité prévoit :

1 – Incidence financière :

Le bordereau des prix unitaires du marché susvisé est complété par les 2 prix nouveaux ci-après:

Désignation des prix	Prix TTC /Jour exprimés en chiffres	Prix TTC / Jour exprimés en lettres
Ouverture 2 heures	128 €	Cent vingt huit euros
Ouverture 4 heures	256 €	Deux cent cinquante six euros

2 – modification calendriers :

L'article 3.2. du CCF est par conséquent abrogé et remplacé par :

« 3-2-1 Périodes scolaires

Le CLSH « Espace Ados » fonctionnera du mardi au samedi durant les périodes scolaires comme suit :

	Horaire d'ouverture	Horaire de fermeture
Mardi	17h00	18h30
Mercredi	14h00	18h30
Jeudi	17h00	18h30
Vendredi	17h00	19h00
Samedi	14h00	18h30

NB : Le CLSH « Espace Ados » ne fonctionnera pas les jours fériés. Le Foyer fonctionnera en outre durant une soirée supplémentaire de 4h00 par mois.

3-2-2 Périodes de vacances scolaires

Le CLSH « Espace Ados » fonctionnera du lundi au samedi durant les périodes de vacances scolaires comme suit :

	Horaire d'ouverture	Horaire de fermeture
Lundi	14h00	18h30
Mardi	14h00	18h30
Mercredi	14h00	18h30
Jeudi	14h00	18h30
Vendredi	14h00	18h30
Samedi	14h00	18h30
Total Heures	27h00	

NB : Le CLSH « Espace Ados » ne fonctionnera pas durant les vacances scolaires de Noël et les jours fériés. Il sera également fermé durant 4 semaines pendant les congés scolaires d'été.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 3 portant modifications du lot n° 2 « foyer jeunes ».

- Le Conseil municipal délibérant après avoir ouï l'exposé, décide :
d'approuver l'avenant n°3 gestion du centre de loisirs sans hébergement, tel qu'annexé à la présente.

- D'autoriser Monsieur le Maire à Signer ledit avenant

VOTES : ADOPTE A L'UNANIMITE

37 – CONVENTION STERILISATION CHATS ERRANTS :

Madame Claude BLOIS, rapporteur, expose au conseil municipal que dans le cadre de la campagne de stérilisation des chats errants , il convient de se prononcer sur la convention à intervenir avec les vétérinaires de la Commune, telle qu'annexée à la convocation de la présente séance.

Il est proposé de fixer les tarifs 2009 , selon les barèmes suivants :

- stérilisation chat avec identification : 54 €
- stérilisation chatte (ovariectomie) avec identification : 100 €
- stérilisation chatte (ovario –hystérectomie, chatte pleine) avec identification : 134 €
- prise en charge Mairie chat libre consultation : 23 €
- Anesthésie chat libre : 23 €
- Test FIV-FELV (SIDA du chat) + prise de sang : 32 €
- Euthanasie chat libre : 29 €

(incinération facturée directement par la société ACINE-VET (convention avec la Mairie)

Le Conseil Municipal délibérant, après avoir ouï l'exposé :

- Approuve la convention, telle qu'annexée à la présente.
- Autorise Monsieur le Maire a signer la dite convention
- Dit que la dépense sera inscrite au BP 2009 de la commune en section fonctionnement
- Précise que la dépense liée à la campagne de stérilisation ne pourra excéder la somme de 6 000 € pour l'année 2009.

VOTES : ADOPTE A L'UNANIMITE

38 – INSTITUTION CAUTION LOCATION DE SALLES :

Madame Marie-Christine ROBIN, rapporteur expose au Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer sur l'institution d'une caution dans le cadre des locations de salles.

Il est rappelé que par délibération n°2009.01.16.15 le conseil municipal a approuvé les tarifs de location des salles pour l'année 2009.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal :

- de se prononcer sur l'institution d'une caution dans le cadre des locations de salles
- de fixer le montant à 150 €.
- d'autoriser Monsieur le Maire à percevoir les cautions versées

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve l'institution d'une caution de 150 € dans le cadre des locations de salles
- Autorise Monsieur le Maire à percevoir les cautions versées
- Dit que les crédits seront imputés au compte 165 « dépôts et cautionnements reçus » du budget de la commune.

VOTES : ADOPTE A L'UNANIMITE

La séance est levée à 22 h 00

LE SECRETAIRE

LE MAIRE
Jean-Claude RICHARD

LES MEMBRES